



# BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de € 285 000 000  
Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS  
454 084 211 R.C.S. PARIS

## RAPPORT SUR LA QUALITE DES ACTIFS

31 mars 2017

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.513-28 et suivants du Code monétaire et financier qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 31 mars 2017.

### I – Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
-créances commerciales	0 M€
-crédits à l'exportation	0 M€
-crédits de trésorerie	0 M€
-crédits à l'équipement	0 M€
-crédits investisseurs à l'habitat	34 925 M€
-crédits promoteurs	0 M€
-autres crédits	0 M€
	<b>34 925 M€</b>

<b>Types de contreparties</b>	<b>Encours</b>
-sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M€
-particuliers	34 925 M€
-autres	0 M€
	<b>34 925 M€</b>

<b>Types de garanties</b>	<b>Encours</b>
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	6 187 M€
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	0 M€
-caution délivrée par une société de financement	28 738 M€
-caution délivrée par une entreprise d'assurance	0 M€
-garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0.0 M€
	<b>34 925 M€</b>

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie au 31 mars 2017. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

*prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation*

<b>quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées</b>	<b>Encours</b>
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	4 582 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	1 604 M€
	<b>6 187 M€</b>

*prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement*

<b>quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées</b>	<b>Encours</b>
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	15 109 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien financé	13 629 M€
	<b>28 738 M€</b>

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

*prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation*

<b>Année de conclusion du contrat de prêt</b>	<b>Encours</b>	<b>Nombre de prêts</b>
1989	0 M€	1
1993	0 M€	0
1994	0 M€	1
1995	0 M€	0
1996	0 M€	11
1997	1 M€	60
1998	4 M€	270
1999	15 M€	1 087
2000	15 M€	808
2001	33 M€	1 174
2002	51 M€	1 660
2003	237 M€	6 253
2004	478 M€	8 946
2005	650 M€	10 681
2006	646 M€	9 260
2007	524 M€	6 992
2008	384 M€	5 101
2009	306 M€	4 310
2010	495 M€	5 031
2011	405 M€	3 520
2012	247 M€	2 146
2013	272 M€	2 140
2014	355 M€	2 522
2015	421 M€	2 667
2016	628 M€	3 669
2017	22 M€	131
	<b>6 187 M€</b>	<b>78 441</b>

*prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement*

<b>Année de conclusion du contrat de prêt</b>	<b>Encours</b>	<b>Nombre de prêts</b>
1996	0 M€	0
1997	0 M€	-
1998	0 M€	10
1999	1 M€	33
2000	3 M€	116
2001	9 M€	322
2002	21 M€	618
2003	169 M€	5 953
2004	359 M€	8 872
2005	610 M€	12 815
2006	745 M€	14 186
2007	744 M€	11 745
2008	716 M€	11 349
2009	1 392 M€	19 495
2010	3 008 M€	34 817
2011	1 957 M€	22 932
2012	1 299 M€	15 283
2013	2 508 M€	26 513
2014	3 194 M€	29 304
2015	4 721 M€	40 081
2016	6 918 M€	43 778
2017	366 M€	2 304
	<b>28 738 M€</b>	<b>300 526</b>

4) Répartition selon la durée résiduelle :

*prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation*

<b>Durée résiduelle (années)</b>	<b>Encours</b>	<b>Nombre de prêts</b>
0	3 M€	927
1	36 M€	3 405
2	86 M€	4 197
3	143 M€	4 545
4	190 M€	4 756
5	240 M€	5 004
6	318 M€	5 483
7	375 M€	5 666
8	474 M€	6 160
9	534 M€	6 346
10	463 M€	5 289
11	340 M€	3 875
12	350 M€	3 674
13	382 M€	3 709
14	386 M€	3 244
15	290 M€	2 351
16	246 M€	1 841
17	254 M€	1 741
18	288 M€	1 792
19	287 M€	1 699
20	207 M€	1 196
21	49 M€	283
22	46 M€	259
23	46 M€	240
24	95 M€	459
25	55 M€	283
26	3 M€	14
27	0 M€	2
28	0 M€	0
29	0 M€	1
30	0 M€	0
	<b>6 187 M€</b>	<b>78 441</b>



prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

<u>Durée résiduelle (années)</u>	<u>Encours</u>	<u>Nombre de prêts</u>
0	10 M€	3 066
1	98 M€	9 565
2	230 M€	11 454
3	441 M€	14 186
4	707 M€	16 958
5	915 M€	17 777
6	1 275 M€	20 174
7	1 474 M€	20 060
8	2 151 M€	25 904
9	1 918 M€	20 911
10	1 840 M€	18 344
11	1 622 M€	14 435
12	1 815 M€	14 994
13	2 165 M€	16 923
14	2 162 M€	15 506
15	1 814 M€	12 543
16	932 M€	6 640
17	1 094 M€	7 103
18	1 746 M€	10 835
19	1 743 M€	9 884
20	1 080 M€	5 807
21	273 M€	1 503
22	275 M€	1 410
23	132 M€	715
24	514 M€	2 385
25	312 M€	1 435
26	1 M€	7
27	0 M€	2
28	0 M€	0
29	0 M€	0
30	0 M€	0
	<b>28 738 M€</b>	<b>300 526</b>

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas, au sens de l'article L.233-16 du Code du commerce, et que sa notation long terme actuelle est Aa3 pour Moody's et AA (low) par DBRS, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R.513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5) :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre hypothécaires dans le portefeuille apporté en garantie.

## II – Exposition sur des personnes publiques

Au 31 mars 2017, BNP Paribas Home Loan SFH ne détient pas d'exposition sur personnes publiques au sens de l'article L.513-4 du Code monétaire et financier.

## III – Organismes de titrisation et entités similaires

BNP Paribas Home Loan SFH ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organismes de titrisation et entités similaires au 31 mars 2017.

## IV – Valeurs de remplacement

Au 31 mars 2017, les valeurs de remplacement détenues par BNP Paribas Home Loan SFH sont exclusivement constituées des éléments suivants :

- Cash 16 604 754.68 euros
- Dépôts à terme à 28 jours provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 325 000 000 euros. Voici leur répartition par durée résiduelle :

Date de maturité	Durée résiduelle (jours)	Montant (EUR)
12-avr.-17	12	275 000 000
05-avr.-17	5	50 000 000
		<b>325 000 000</b>

- Dépôt à terme à 28 jours du montant crédité sur le « *Cash Collateral Account* » constitué suite à l'activation du « *Pre-Maturity Test* » : 250 000 000 euros. La durée résiduelle du dépôt à terme est de 03 jours.

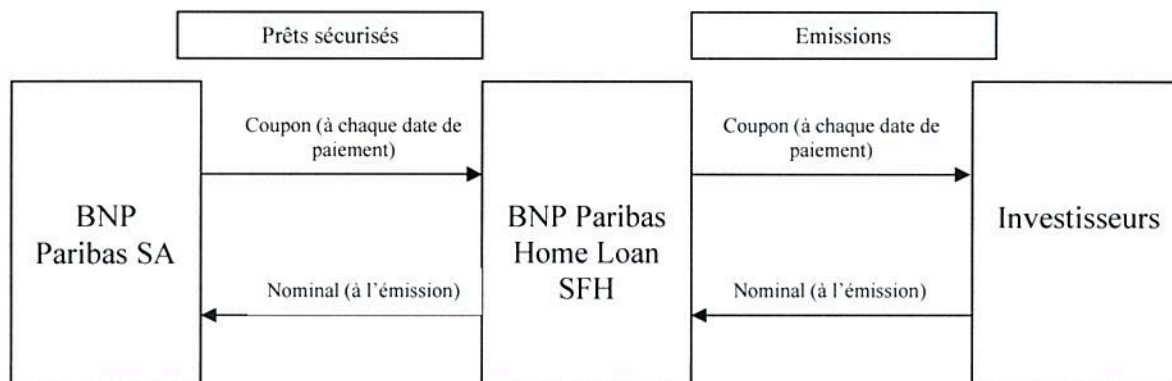
## V – Remboursements anticipés

Au cours du premier trimestre 2017, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 12.77 % (taux annualisé).

## VI – Risque de taux

Tant que BNP Paribas ne fait pas défaut, le risque de taux auquel est exposée la SFH est très limité puisqu'en face des émissions d'obligations à l'habitat au passif figurent des prêts

sécurisés avec BNP Paribas S.A à l'actif, qui reproduisent exactement les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité.

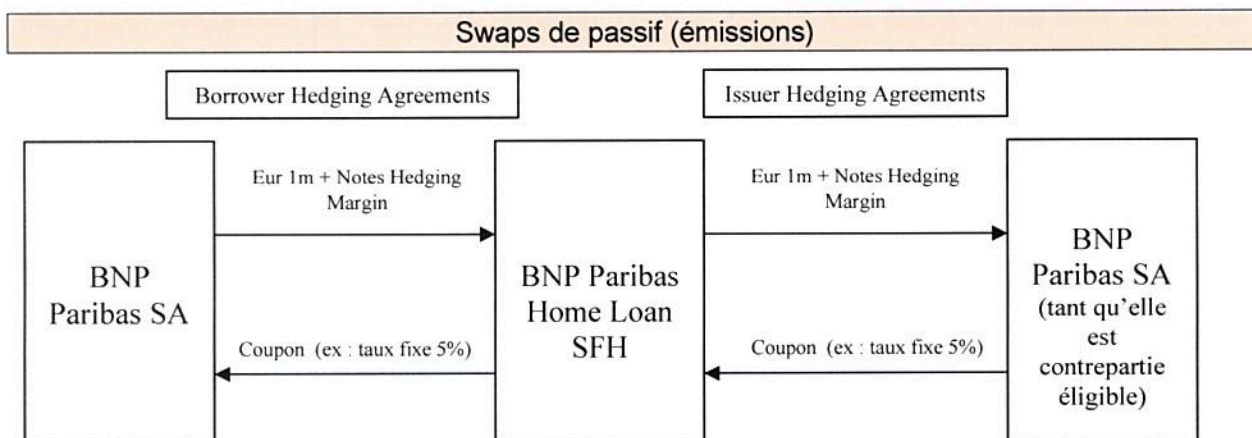


Ainsi, au 31 mars 2017, le seul risque de taux est un risque de « fixing » de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés ainsi qu'au placement des fonds propres. Tous ces éléments étant indexés sur l'Euribor 3 mois, le risque s'étend donc sur une période de moins de trois mois.

En cas de défaut de BNP Paribas, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à BNP Paribas Home Loan SFH qui sera donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et celles des rémunérations des émissions au passif de la SFH. Selon la Documentation du Programme, ce risque de taux est aujourd'hui couvert par trois mécanismes :

- **Une gestion appropriée du collatéral :** Le collatéral apporté en garantie est sélectionné de sorte à couvrir les émissions dans divers scénarios de stress. Cette gestion du collatéral s'appuie sur un surdimensionnement.
- **La mise en place de swaps de devises :** Dans le cadre de l'« Issuer Hedging Agreement », toutes les émissions en devise étrangère sont couvertes par des swaps de devises. Des swaps miroirs, dit « back to back swaps », ont également été mis en place entre BNP Paribas Home Loan SFH et BNP Paribas. Ces swaps miroirs ont été conclus dans le cadre « Borrower Hedging Agreements » et permettent de neutraliser la position de taux créé par la mise en place des swaps de devise.





Ainsi, en cas de défaut de BNP Paribas, soit lors du transfert des créances immobilières à l'actif de la SFH, les swaps miroirs seront résiliés. En revanche, les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions en devises conclus avec une contrepartie éligible resteront en place.

- **La mise en place d'une « Interest Reserve »** : en cas d'abaissement de sa notation en-deçà de A ou F1 par Fitch ou en-deçà de A ou A-1 par Standard & Poor's, BNP Paribas s'engage à verser sur le Cash Collateral Account sous 30 jours un montant correspondant à la différence positive entre les intérêts à payer au passif et les intérêts à recevoir à l'actif.

Au 31 mars 2017, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris des fonds propres était de 153 000 euros pour une baisse des taux de 2%. Cette sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% et représente environ 0.05% du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

## VII – Couverture des besoins de trésorerie à 180 jours

Au 31 mars 2017, les informations sur le besoin de trésorerie à 180 jours et les modalités de couverture de ceux-ci sont estimées comme suit :

Flux provenant des créances apportées en garantie	3 844 127 787.58	Remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat	- 173 201 892.06
Flux des placements à 28 jours	574 809 944.44	Paiements d'intérêts des emprunts subordonnés	473 867.72
<b>Flux prévisionnel de l'actif (A)</b>	<b>4 418 937 732.02</b>	<b>Flux prévisionnel du passif (B)</b>	<b>- 172 728 024.35</b>
<b>Excedents (+) ou Besoins (-) nets de liquidité à 180 jours (A+B)</b>		<b>4 246 209 707.68</b>	

- En référence à l'article R. 513-7 du Code monétaire et financier, le calcul du besoin de trésorerie est évalué en transparence, c'est-à-dire en tenant compte non pas des flux prévisionnels des créances inscrites à l'actif de BNP Paribas Home Loan SFH, mais de ceux résultant des actifs reçus en pleine propriété à titre de garantie. Les paiements de principal et d'intérêts des créances apportées en garantie représentent un montant total de 3 844 127 787.58 euros.



- Les intérêts et principal à recevoir par BNP Paribas Home Loan SFH au titre des placements des fonds propres et du *Cash Collateral Account* représentent un montant total de 574 809 944.44 euros.
- Le besoin de liquidité dû aux remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat, des emprunts subordonnés s'élève à 173 201 892.06 euros.
- Les excédents nets de liquidité à 180 jours de BNP Paribas Home Loan SFH s'élèvent à 4 246 209 707.68 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

Fait à Paris, le 09 mai 2017,



**Mme Sonia GEORGES**  
Directrice Générale Déléguée de BNP Paribas Home Loan SFH

